

INSCRIPTION

REINSCRIPTION

VOTRE INSCRIPTION ou REINSCRIPTION POUR L'ANNEE EN COURS

Si vous êtes étudiant extra-communautaire, complétez le formulaire en page 5

Licence 1 2 3 D.U. Licence Professionnelle Deust 1 2 Doctorat
Master 1 2 Capacité en droit Ecole d'ingénieurs : 1 2 3 4 5

Intitulé de la formation, parcours

Avez-vous déjà été inscrit-e à l'UPVD ☐ oui ☐ non si oui, précisez votre n° étudiant-e

1. FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT·E

ÉTAT CIVIL

Nom patronymique (de naissance)

Nom d'usage (si différent du nom patronymique)

Prénom 1

Prénom 2

Prénom 3

Date de naissance

Département (ou pays) de naissance

Ville de naissance

Nationalité

Sexe M F

N° INE / INES (BEA (indiqué sur le relevé de notes du baccalauréat)

N° CVEC

(fournir l'attestation de cvec pour une inscription en formation initiale)

SITUATION FAMILIALE DE L'ÉTUDIANT·E

Nombre d'enfant(s) :

SITUATION MILITAIRE (pour les étudiants de nationalité française et âgés de moins de 25 ans)

HANDICAP

Oui Non

Type handicap

Si oui, prendre rendez-vous auprès du BAEH (Bureau d'Accueil des Étudiants en situation de Handicap) : baeh@univ-perp.fr

PREMIÈRE INSCRIPTION (si déjà inscrit à l'upvd, passez à la rubrique « Adresse fixe »)

Année de 1^{re} inscription dans l'Enseignement Supérieur français (ex : DAEU, Université, BTS, CPGE, IUT, etc.)

Année de 1^{re} inscription dans une université française

Université

Année de 1^{re} inscription à l'UPVD

BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENT

Année Établissement

Département (ou pays)

BAC, Série

Mention

DAEU

Capacité en droit

Titre français admis en dispense

Titre étranger admis en équivalence

2. ADRESSES FIXE

Adresse

Code Postal

Commune

Pays

Type d'hébergement pour l'année universitaire :

Tél. portable (obligatoire)

Adresse mail (obligatoire)

@

3. ADRESSE POUR L'ANNEE EN COURS (si différente de l'adresse fixe)

Adresse

Code Postal

Commune

Pays

Type d'hébergement pour l'année universitaire

Tél. portable (obligatoire)

Adresse mail (obligatoire)

@

4. SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Etes-vous sportif ou artiste de haut niveau ?

Oui

Non

Si oui, joindre le justificatif et prendre contact avec la Cellule à Besoins Pédagogiques Particuliers, afin de bénéficier d'un éventuel aménagement : cellule.ebpp@univ-perp.fr

5. AIDES FINANCIERES

Bourses Crous – N° INE Boursier

Bourses Gouvernement Français

Fonds National Aide Urgence

6. ECHANGES INTERNATIONAUX

Étudiant arrivant à l'UPVD

Étudiant partant à l'étranger

Pays

Préciser le type d'échange

7. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

RÉGIME D'INSCRIPTION

STATUT D'INSCRIPTION

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Étudiant·e

Activité des parents : Parent 1

QUOTITÉ

Oui

Non

Si oui, préciser

Parent 2

8. INSCRIPTION AUX ÉTAPES

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Nom de l'établissement

Année :

Département (ou pays)

SITUATION ANNÉE PRÉCÉDENTE

Nom de l'établissement

Département (ou pays)

DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ

Nom de l'établissement

Département (ou pays)

Année d'obtention

AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN PARALLÈLE POUR L'ANNÉE EN COURS

A L'ANNÉE

Précisez le type d'établissement et joignez le certificat de scolarité :

Lycée

Université

Autre

Nom de l'établissement

AU SECOND SEMESTRE UNIQUEMENT : Fournir le certificat de scolarité et la quittance de paiement

Si vous venez d'une autre université publique française : votre inscription ne sera validée que sur présentation de la fiche transfert signée, portant un avis favorable et du quitus délivré par la bibliothèque universitaire de votre université d'origine.

ATTENTION : Vous ne pouvez pas être inscrit au même diplôme dans 2 établissements différents

9. INSCRIPTION SECONDAIRE A L'UPVD POUR L'ANNEE EN COURS (si concerné.e par une double inscription)

Licence	1	2	3	Licence Professionnelle				D.U				Autre
Master	1	2		Ecole d'ingénieurs, année :	1	2	3	4	5			Doctorat

Intitulé de la formation, parcours

Si licence Pro Guide Conférencier, préciser les langues

Information utile : L'établissement se réserve le droit de ne pas ouvrir une mention, spécialité ou un parcours d'une formation dont les effectifs constatés seraient inférieurs à 10 inscrits.

10. RESEAU PROFESSIONNEL DES ANCIENS ETUDIANTS : UPVD ALUMNI

Vous souhaitez développer votre réseau pro ? Rester en contact avec les personnes de votre promo ? Etre parrainé.e par un pro ou un ancien étudiant ? UPVD Alumni vous tend la main (Alumini-upvd.fr)

Vous pouvez adhérer gratuitement au réseau Alumni. Une adresse mail personnelle est requise. En cochant la case ci-dessous :

Vous acceptez librement d'adhérer au réseau Alumni et de communiquer votre adresse mail personnelle à la plateforme externalisée Alumni, Vous acceptez la politique de confidentialité de la plateforme alumni consultable ici : <https://datalumni.com/politique-de-confidentialite-des-donnees/>

☐ J'ai lu et j'accepte les conditions ci-dessus, et souhaite adhérer au réseau Alumni.

11. ASSURANCE OBLIGATOIRE (Responsabilité civile)

Je certifie sur l'honneur être couvert.e par une assurance de responsabilité civile et scolaire et extra-scolaire pour l'ensemble de l'année universitaire en cours. Il s'agit :

Assurance étudiante

Assurance personnelle

12. MODE DE PAIEMENT

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de *l'agent comptable de l'UPVD*

Carte bancaire (paiement en trois fois non autorisé)

Espèces

Virement (demander RIB UPVD à : scoentrale@univ-perp.fr)

En cas d'impayé ou de déclaration erronée (un blocage de l'inscription sera institué)

Art. D612-4 du Code de l'Education

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

13. DECLARATION SUR L'HONNEUR

L'étudiant(e) , soussigné(e), Mme ou M
certifie que :

- Les renseignements portés ci-dessus sont exacts.
- Ne pas avoir pris d'inscription dans une autre université pour les mêmes diplômes.
- Je suis informé(e) qu'en cas de non-paiement, mon inscription sera automatiquement annulée.

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

L'établissement se réserve le droit, toute l'année, d'annuler ou modifier toute inscription pour laquelle les renseignements fournis par l'étudiant s'avèreraient inexacts.

A
Signature de l'étudiant.e

Le
Signature des parents ou du représentant légal
(Obligatoire si vous êtes mineur.e)

FICHE ASSURANCE + CHARTES

Fiche Responsabilité Civile
Règlement Intérieur de l'UPVD
Charte du droit à l'image

Responsabilité civile

Il vous est rappelé que l'assurance attestation de responsabilité civile (vie privée ou vie scolaire/extra-scolaire) est obligatoire pour vous inscrire à l'université de Perpignan. Seule l'adhésion à une assurance étudiante comprenant cette garantie ou la souscription d'une assurance à titre personnel peut couvrir ce risque. En cas de doute, prenez contact avec votre assureur. Vous devez attester que vous avez souscrit une assurance de responsabilité civile valable pour toute la durée de l'année universitaire.

ATTESTATION DE L'ETUDIANT ET SIGNATURE

Je soussigné(e), Mme M.

Nom patronymique : Prénom :
(nom de naissance)

- Reconnais avoir été informé(e) par l'université de l'obligation qui m'est faite de détenir une assurance responsabilité civile pour les activités universitaires (y compris stage en milieu professionnel) et extra-universitaires et j'atteste en posséder une valable pour toute la durée de l'année universitaire en cours.
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'UPVD ainsi que de la charte du droit à l'image

Le

Indiquez ci-dessous le nom et prénom de l'étudiant ou du
responsable légal (Ce champ vaut signature)

DROITS DIFFERENCIÉS ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Les droits définitifs vous seront appliqués après vérification par nos services. En cas de déclaration erronée, le montant correspondant à votre situation réelle vous sera réclamé. Votre inscription ne sera alors validée et finalisée qu'après acquittement.

Vous êtes étudiant extra-communautaire : si vous êtes dans une des situations ci-dessous, vous n'êtes pas concerné par les droits différenciés (le justificatif correspondant sera à fournir). Cochez la case qui correspond à votre situation :

- ☐ Admis en 2026/2027 via Etudes en France **avant le 20 mai 2026 inclus** : Attestation d'inscription préalable ainsi que le mail envoyé par votre composante, confirmant l'exonération partielle.
- ☐ Admis en 2026/2027 via E-candidat **avant le 20 mai 2026 inclus** : mail envoyé par votre composante, confirmant l'exonération partielle.
- ☐ Inscrit en 2025/2026 et 2026/2027 ayant bénéficié d'une exonération partielle poursuivant dans le **même cycle et dans la même formation de l'UPVD** : mail envoyé par votre composante, confirmant l'exonération partielle.
- ☐ Réfugiés, protection subsidiaire et leurs enfants mineurs : carte de l'Opfra ou titre de séjour portant la mention « Réfugié ».
- ☐ Résident longue durée en France ainsi que leurs enfants mineurs : carte de résident longue durée
- ☐ Domiciliés fiscaux en France de plus de 2 ans (rattaché au foyer fiscal) : Avis d'imposition 2024 et 2025 ainsi que la déclaration de revenu de 2026.
- ☐ CPGE : Certificat de scolarité de l'établissement d'inscription (lycée)
- ☐ Boursiers du Gouvernement Français (Notification de la Bourse Campus France)
- ☐ Boursiers sur critères sociaux : Notification conditionnelle de bourses du Crous
- ☐ Pupille de la Nation ou de la République : Décision judiciaire / carte pupille
- ☐ Etudiant en contrat d'apprentissage : Contrat d'apprentissage à fournir au SFCA de l'UPVD
- ☐ Doctorant, HDR : Autorisation d'inscription
- ☐ Membre de la famille d'un citoyen de l'UE, EEE, Monaco, Andorre, Suisse : carte de séjour portant la mention « membre de la famille d'un citoyen de l'UE, EEE, Suisse, Monaco, Andorre
- ☐ Québécois : Carte d'assurance maladie du Québec
- ☐ Etudiant relevant d'un **accord de réciprocités** entre établissements.

Si vous n'êtes dans aucune des situations ci-dessus, vous devrez alors vous acquitter des droits différenciés¹.

Après règlement total de votre inscription, vous pourrez demander une exonération partielle en déposant un dossier d'exonération si votre situation financière résulte d'une rupture familiale, de la situation particulière de votre pays d'origine (au moment de votre inscription), situation de handicap ou toute autre circonstance personnelle de nature à justifier une exonération partielle. Si vous annulez votre inscription alors que les cours de votre formation ont commencé, le remboursement ne sera pas possible.

Le dossier d'exonération sera à retirer à la Scolarité centrale.

¹Tarifs droits différenciés : Capacité en droit, Licence, Deust, diplôme Ingénieur (2 ans) : **2902€**

Master, diplôme d'ingénieur (3 ans) : **3950€**

LISTE DES PIECES A JOINDRE (Article D.612 -4 DU Code de l'Education)		
Attention : aucune copie ne pourra être faite sur place Possibilité de fournir les documents au format numérique En l'absence de tous les documents le jour de l'inscription, vous ne pourrez pas vous inscrire et devrez reprendre un autre rendez-vous	Inscription	Réinscription
Pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité	X	
Attestation de l'Ofpra si statut protection subsidiaire ou titre de séjour portant la mention "bénéficiaire de la protection subsidiaire	X	
Attestation de l'Ofpra si statut de Réfugié titre de séjour portant la mention "Réfugié"	X	
Carte de séjour portant la mention "membre de la famille d'un citoyen de l'UE, EEE, Suisse, Monaco, Andorre" pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE, EEE, Suisse, Monaco, Andorre	X	
Carte de résident pour les résidents longue durée		
1 photo d'identité récente	X	
Décision judiciaire pour les pupilles de la nation ou de la République	X	
Relevé de notes du baccalauréat ou tout titre admis en équivalence (DAEU, Capacité en Droit...)	X	X
Inscription en L2, L3*, LPRO*, M1*, M2, Doctorat : attestation de réussite du dernier diplôme obtenu ou relevé de notes	X	X
Lettre d'admission (selon votre cas) : tout document justifiant votre admission	X	
Attestation de Contribution et de Vie Etudiante (CVEC) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr	X	X
Pour les -de 25 ans et de nationalité française : * Attestation de recensement (document délivré par les mairies), pour les étudiants n'ayant pas encore effectué leur JDC. *Attestation JDC (ou JAPD) si effectuée. <i>L'absence de ce document bloquera l'édition du diplôme</i>	X X	
Demande de duplicata : http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat		
Sinon fournie l'an dernier, pour les - 25 ans et de nationalité étrangère : JDC ou JAPD (attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense) Demande de duplicata : http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat		X
Fiche Assurance + Charte disponible en téléchargement sur la page des inscriptions https://www.univ-perp.fr/candidature-et-inscription/inscription/etudiant-etranger-doctorant-admis-sur-dossier-papier	X	X
En plus, selon votre situation		
Boursiers : Notification conditionnelle de bourse pour l'année en cours délivrée par le CROUS.(Sans ce document, vous ne serez pas considéré.e comme boursier.e)	X	X
Pour les étudiants venant d'une autre université : joindre OBLIGATOIREMENT la fiche "transfert départ" visée par l'établissement d'origine et le quitus de la Bibliothèque	X	
Inscrit en parallèle dans un autre établissement : joindre le certificat de scolarité	X	
Si inscription au second semestre : fournir, (<u>en plus de la fiche transfert-départ et du quitus</u>), la quittance de paiement et le certificat de scolarité de l'université d'origine	X	
Professeurs stagiaires (MEEF) : PV d'installation ou arrêté	X	X
Pour les étudiants mineur.e.s : Autorisation parentale signée du responsable légal, à télécharger sur la page des inscriptions : https://www.univ-perp.fr/candidature-et-inscription/inscription/etudiant-etranger-doctorant-admis-sur-dossier-papier	X	X
DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES		
Pour les étudiants étrangers : Copies de tous les diplômes obtenus avec traduction légale + Extrait d'acte de naissance	X	
Pour les étudiants titulaires d'un bac étranger hors EEE , dont le français n'est pas la langue officielle et jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français : fournir l'Attestation de niveau de français	X	
Avis d'imposition (ou de non imposition) 2024 et 2025 ainsi que la déclaration de 2026 pour les domiciliés fiscaux en France depuis plus 2 ans (rattachés au foyer fiscal)	X	X
Certificat de scolarité année précédente (si inscrit à l' <u>UPVD</u> en 2025/2026)	X	X
Carte d'assurance maladie pour les Québécois	X	X
Notification de bourse du Gouvernement Français (BGF)	X	X

Etudiants en LPRO et M1, ne pourront se réinscrire qu'après validation de l'année,